

**Bibliothèques Municipales - Acquisitions patrimoniales - Encaissement
et réaffectation d'une subvention de 42 000 F du Ministère
de la Culture et de la Communication**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par arrêté du 7 novembre 1997, le Ministre de la Culture a décidé d'allouer un crédit de 42 000 F à titre de subvention pour l'année 1997 à la bibliothèque municipale.

Cette subvention est versée en 1998 au vu des dépenses effectuées en 1996 pour les acquisitions patrimoniales suivantes :

- Jeu de tarots, Besançon, 1810
- 700 cartes postales anciennes concernant le Département du Doubs
- PROUDHON Pierre-Joseph, 4 lettres autographes signées, 1852-1861
- CONSIDERANT Victor, 22 lettres autographes signées, 1826-1835
- *La fleur de mes souvenirs*, album des familles BOURGEOT, BAROLLES et PIERARD-DE-BRUC, Besançon, 1866-1905
- FOURIER Charles, *La fausse industrie morcelée*. Paris, 1835-1836. Edition originale
- Ensemble de 114 livres ou plaquettes concernant le conflit liturgique bisontin
- DEON Michel, *Sully*, Paris, 1994. Ouvrage de bibliophilie contemporaine illustré par six artistes
- MOREL J.F. Nicolas, *Tableau synop- tique d'un cours de botanique*, Besançon, an VIII.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits nécessaires à l'encaissement de cette subvention et à sa réaffectation, qui seront repris au Budget Supplémentaire 1998 :

- en recettes au 90.233.1321 CP 89032.45000 (subventions équipement non transférables, Etat et établissements nationaux).
- en dépenses au 90.233.2162 CP 89032.45000 Fonds Anciens Bibliothèque (ouvrages).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.